

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal n°53-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/07/2021
Présents	18
Absents	5
Procurations	4
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux juillet deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi vingt-six juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à PORTET Christian, ALBAN Marie-Françoise à ESCANDE Jacques, GIROUSSE Laurent à LE MINEZ Monique, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme. MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Création d'emplois permanents

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades.

Considérant le tableau des effectifs et les avancements de grades retenus, M. le Maire propose de créer les emplois suivants, selon les conditions mentionnées :

- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B), temps non complet (13h hebdomadaires)
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie C), temps non complet (30h hebdomadaires).
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (catégorie C), à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer les emplois suivants :
 - ✓ 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B), temps non complet (13h hebdomadaires)
 - ✓ 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie C), temps non complet (30h hebdomadaires).
 - ✓ 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (catégorie C), à temps complet.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 30/07/2021

Application agréée E-legalite.com